

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Giessharz Härter 1**

**Numéros d 'identification**

N° CAS 9016-87-9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Cellpack GmbH Electrical Products

Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)7741 6007-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@cellpack.com

**Identification de l'importeur**

**Adresse**

Cellpack AG Electrical Products

Anglikerstrasse 99

CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18

N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologie: Tél.: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H332

Carc. 2; H351

Eye Irrit. 2; H319

Resp. Sens. 1; H334

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2\*; H373

STOT SE 3; H335

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
-	Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,1% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%	-	-

## Informations relatives à la classification

(\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Danger physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Identificateur de produit

9016-87-9 (diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues)

#### Pictogrammes de danger



SGH07



SGH08

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3 Autres dangers

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. En cas des voies respiratoires trop sensibles (asthme, bronchite chronique) la manipulation du produit n'est pas conseillée.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### Caractérisation chimique

Dénomination de la substance diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

##### Numéros d'identification

N° CAS 9016-87-9

#### 3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

##### Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

##### Après contact cutané

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

##### Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

##### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

##### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

### 5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhale les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ajouter ce décontaminant aux résidus, dans un récipient ouvert, et laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit plus constatée. Cette étape achevée, fermer le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir rubrique 13).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants. Les surfaces contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant adéquat:

Un décontaminant inflammable possible peut être (exprimé en volume): eau 45 parties, éthanol ou isopropanol 50 parties, solution d'ammoniac concentré ( $d = 0.88$ ) 5 parties

Autre possibilité d'un produit non inflammable: carbonate de sodium 5 parties, eau 95 parties

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en œuvre ces préparations ! Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les emballages solidement fermés. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition de la préparation à l'atmosphère ou l'eau. A conserver à 15 - 30 °C.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

## Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Un équipement de protection respiratoire par apport d'air frais doit être porté par le pistoleur même si la ventilation générale est bonne.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de pistolage: équipement de protection respiratoire à adduction d'air. Dans les autres cas que le pistolage: dans une zone bien ventilée, l'équipement de protection respiratoire à adduction d'air peut être remplacé par un masque avec combinaison de filtre à particules et filtre à charbon actif.

##### Protection des yeux / du visage

Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

##### Protection des mains

Observer les règles de la caisse de prévoyance contre les accidents touchant l'« utilisation de gants de protection ». Un gant de protection contre les produits chimiques essayé d'après la norme EN 374 est considéré approprié. Recommandation de protection contre les ingrédients généralement rencontrés dans les produits:

Pour le contact instantanée (tel que protection contre des projections):

Matières appropriées: caoutchouc nitrile, Néoprène

Epaisseur du matériel: > 0,4 mm

Temps de passage: > 480 min.

De toute façon, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques).

Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection touchant l'utilisation, l'emmagasinage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Une protection préventive de la peau est recommandée (crème de protection). Laver immédiatement à l'eau les parties de la peau contaminée.

Les opérations doivent être conçues de façon à éviter une utilisation permanente des gants de protection

##### Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat/Couleur

liquide

brun

#### Odeur

de terre; sent le mois

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

**Seuil d'odorat**

Donnée non disponible.

**pH**

non déterminé

**Point d'ébullition / Zone d'ébullition**

Valeur	>	300	°C
--------	---	-----	----

**Point de fusion / Zone de fusion**

Donnée non disponible.

**Point de décomposition / Zone de décomposition**

Donnée non disponible.

**Point d'éclair**

Valeur	>	250	°C
Méthode		DIN 51758	

**Température d'inflammation**

Valeur	>	500	°C
--------	---	-----	----

**Température d'auto-inflammabilité**

Donnée non disponible.

**Propriétés comburantes**

Donnée non disponible.

**Propriétés explosives**

Donnée non disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Donnée non disponible.

**Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;**

Donnée non disponible.

**Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Donnée non disponible.

**Pression de vapeur**

Valeur	1	hPa
Température de référence	20	°C
Méthode	92/69/EEC, A.4	
Valeur	12	hPa
Température de référence	50	°C
Méthode	92/69/EEC, A.4	

**Densité de vapeur**

Donnée non disponible.

**Taux d'évaporation**

Donnée non disponible.

**Densité relative**

Donnée non disponible.

**Densité**

Valeur	env.	1,24	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 51757		

**Solubilité dans l'eau**

Remarque	non miscible
----------	--------------

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

## Solubilité(s)

Donnée non disponible.

## Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

## Viscosité

Valeur	env.	296	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type	dynamique		
Méthode	DIN 53211		

## 9.2 Autres informations

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

Dégagement de CO<sub>2</sub> à partir d'une température de polymérisation de 200 °C environ.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La contamination avec des substances incompatibles et autres composés qui réagissent avec des isocyanates peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression interne et l'éclatement du récipient fermé.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. La préparation réagit lentement au contact de l'eau en développant de l'anhydride carbonique. Cette réaction provoque une montée de la pression dans le récipient fermé et peut entraîner la déformation, le gonflement et, dans des cas extrêmes, l'éclatement du récipient.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, isocyanates monomères, des amines et des alcools.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë

DL50	>	10000	mg/kg
Espèces	rat (mâle)		
Méthode	OCDE 401		

#### Toxicité dermale aiguë

DL50	>	9400	mg/kg
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>		
CL 50	0,31	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition	4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard	
Espèces	rat (mâle/femelle)	
Remarque	La substance a été testée sous une forme (c'est à dire avec une répartition granulométrique spécifique des particules) qui se distingue des formes commercialisées et des conditions d'utilisation probables. Raison pour laquelle une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>		
Espèces	lapin	
Méthode	OCDE 404	
Évaluation	irritant	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
Voie d'exposition	Peau	
Évaluation	sensibilisant	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Cancérogénicité</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Danger par aspiration</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>		
Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des effets de tannage et d'irritation. Au contact avec l'œil, le produit peut provoquer un rougissement fort et gonflement de la conjonctive. Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner des réactions allergiques sous forme de rougeur de la peau chez des personnes sensibles.		
<b>Autres informations</b>		
Sur base des propriétés des composants isocyanates et considérant les données toxicologiques de préparations similaires: La préparation peut causer une irritation et/ou sensibilisation aiguë du système respiratoire induisant de l'asthme, des difficultés respiratoires et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent présenter ultérieurement des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques largement inférieures aux limites d'exposition. Une exposition prolongée peut conduire à des problèmes respiratoires permanents.		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

CL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Brachydanio rerio		
Méthode	OCDE 203		

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (aigüe)

ErC50	>	1640	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		

#### Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	buée activée		
Méthode	OCDE 209		

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Valeur	0	%
Méthode	OCDE 302 C	
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement	

#### Elimination physico-chimique

Remarque	La résine réagit avec l'eau sous dégagement de CO2 pour former des polyurées solides, insolubles à points de fusion très élevé. Cette réaction est accélérée par les substances tensioactives (par ex. des savons liquides) ou des solvants solubles dans l'eau. D'après les expériences existantes les polyurées sont inertes et non dégradables.
----------	--

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres informations

#### Autres informations

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres. Veillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Giessharz Härter 1

**Code produit:** B14

**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 08.04.2016

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 22.03.2016

**Région:** CH

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

###### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

###### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

###### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

###### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

###### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.